

**JUIFS ET NAZIS DANS LES
ALPES-MARITIMES
(SEPTEMBRE 1943-AOÛT 1944)**

Riadh BEN KHALIFA

La nouvelle de l'armistice italien, survenu le 8 septembre 1943, attise la détermination des nazis à passer à l'action et à étendre les mesures antijuives dans les derniers lieux de retraite de l'armée italienne. Il s'agit de mettre en application les instructions du S.S. Röhke dont les grandes lignes sont les suivantes¹ :

- les arrestations doivent toucher tous les Juifs sans exception : Français et étrangers.
- Pour la réussite de l'opération, des antisémites français doivent être utilisés pour dénoncer des Juifs « camouflés » ou « planqués ». Des rémunérations sont proposées pour encourager les dénonciateurs.
- Aucune intervention de la part des autorités françaises ne doit être acceptée, sauf si celles-ci participent à l'opération.

En effet, pour les autorités du Reich, la Côte d'Azur représente, par excellence, le symbole de la corruption des politiques par les Juifs. Le préfet Marcel Ribière, un antisémite notoire, est resté impuissant devant les « intrigues » du banquier italien Angelo Donati qui a bloqué l'application des mesures antisémites, grâce à ses relations étroites avec les hautes autorités italiennes². Les Alpes-Maritimes représentent, par ailleurs, un symbole de résistance à la « solution finale ». Les réfugiés juifs qui y viennent, trouvent souvent accueil, protection et secours.

La « chasse aux Juifs » dans les Alpes-Maritimes prend, ainsi, une importance majeure pour les autorités allemandes qui dépêchent l'un des grands experts de la question: le Hauptsturmführer Aloïs Brunner, commandant de Drancy, lequel a déjà « réussi pleinement sa mission³ » en Autriche, en Grèce et en Allemagne. Dans ce cadre, tout un dispositif -de recherche, d'arrestation et de déportation de Juifs- minutieusement préparé par les nazis, est exécuté.

Comment se définit le sort des Juifs dans les Alpes-Maritimes à la lumière de la politique antijuive des nazis ?

• La recherche des Juifs

Voulant prendre de court la population juive des Alpes-Maritimes, l'équipe de Brunner procède, au fur et à mesure de l'avancement de l'armée allemande, au contrôle des points névralgiques du département. Elle bloque les différentes issues, place ses agents dans les gares et perquisitionne la maison d'Angelo Donati tout comme le consulat d'Italie qui se trouve à l'hôtel Continental, et ce, en quête d'informations sur les réseaux de sauvetage. En effet, les faveurs accordées par les Italiens aux Juifs ne pouvaient échapper à la vigilance de la Gestapo. D'une part, les Transalpins « ont provoqué un afflux considérable⁴ », vers la rive gauche du Var, d'Israélites venant des départements occupés auparavant par les troupes italiennes et sur lesquels vient de s'étendre l'occupation allemande. D'autre part, ils ont donné leur aval au plan négocié secrètement à Rome et au Vatican, au mois d'août 1943, entre Donati et les gouvernements anglo-américains, afin d'évacuer massivement 20.000 à 30.000 Juifs⁵. Enfin, ils ont accordé des visas aux Juifs pour leur permettre de se rendre en Italie, et « distribué des certificats avec des noms italiens à ceux qui n'ont pas de papiers⁶ ».

La rapidité de l'avance des Allemands, à cause de la faiblesse de la résistance italienne et de la coordination efficace entre la Gestapo et la Wehrmacht, permet à Brunner de resserrer les

¹ Klarsfeld (Serge), *Le calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944, T. III, 1^{er} septembre 1940 – 31 août 1944*, Paris, Fayard, 2001, pp. 1650-1652.

² C.D.J.C., CCXIII-66.

³ Klarsfeld (Serge), *Les transferts de Juifs de la région de Nice vers le camp de Drancy en vue de leur déportation- 31 août 1942-30 juillet 1944-*, Paris, édité et publié par l'association « Les fils et filles des déportés Juifs de France et la Beate Klarsfeld Foundation », 1993.

⁴ Archives Nationales, F1 CIII 1137, Rapport bimestriel au ministre de l'Intérieur, 1^{er} septembre 1943.

⁵ C.D.J.C., CCXVIII-22.

⁶ C.D.J.C., CCXVIII-88b

mailles du filet autour des Juifs. Le lieu de refuge devient désormais « la souricière de Nice⁷ ». Seule une petite minorité arrive à suivre la IV^{ème} armée italienne lors de sa débandade. Il s'agit de rares tentatives courageuses et pénibles. En revanche, nombre de Juifs, cherchant à fuir le département dès les premières heures de l'irruption des troupes allemandes, se trouve face à ses bourreaux formant, naturellement, la liste des premières victimes. Ainsi, le 9 septembre 1943, au moment où les nazis franchissent le Var, ils ont « *l'agréable surprise d'intercepter cinq cars de réfugiés israélites* »⁸. Par ailleurs, 349 des 980 Juifs de Saint-Martin-Vésubie⁹ qui ont réussi à gagner l'Italie, suite à une « marche biblique » à travers les cols de Cerise et de Funestre sont arrêtés, le 18 septembre 1943, par une unité de Waffen S.S. lancée à leur poursuite dans les Alpes piémontaises. Ils sont internés à Borgo San Dalmazzo avant leur transfert, le 21 novembre, à Nice, d'où ils sont déportés à Drancy.

Après avoir encerclé le département des Alpes-Maritimes, les nazis comprennent qu'ils ont entre leurs mains plus de 20.000 Juifs. La tâche délicate consiste désormais à les repérer avant de procéder à leur arrestation. Pour y parvenir, les Allemands comptent sur le talent des physionomistes, les délations, les interrogatoires et le chantage de la population.

La Gestapo sillonne les villes, surtout Nice où se concentre la quasi-totalité des Juifs, accompagnée par des indicateurs forts de leur expérience pour les distinguer. Il s'agit, d'un côté, d'anciens employés de l'U.G.I.F. Ignace Fink nous parle d'un certain Wecheler qui « *se promène dans les rues en désignant aux Allemands ceux qui sont Juifs* »¹⁰. D'un autre côté, ce sont des Israélites recrutés par la police allemande, lesquels « *pour éviter la déportation, acceptent de se faire indicateurs* »¹¹. En effet, les Juifs sont bien placés pour reconnaître ceux avec lesquels ils partagent l'exclusion, la souffrance, les lieux de refuge et la clandestinité. Enfin, attirés par les primes, plusieurs physionomistes offrent leurs « services » aux Allemands. « *Ils longent les trottoirs silencieusement et « cueillent » tous les passants susceptibles d'être Juifs* »¹². « *Malheur à ceux dont le nez ou les lèvres sont trop accusés* »¹³. Certains physionomistes sont devenus célèbres grâce à leurs « exploits » il suffit de citer la « bande » des russes blancs ou « le mage noir ».

Contrairement aux indicateurs qui patrouillent avec les Allemands, certains travaillent avec la Gestapo dans l'ombre. Ils révèlent aux nazis par des lettres de délation l'identité juive de leur voisins, de leurs clients, de leurs ennemis, voire de leurs proches. Les archives de la police française et les témoignages nous montrent qu'au moment des perquisitions, les Allemands sont souvent déjà avertis sur l'identité de leurs victimes, leurs cachettes, leurs habitudes et leurs relations sociales. Ainsi, l'oncle de Jjes Fraenkel, qui prit la décision de se cacher avec sa famille dans les Basses-Alpes à Villars-Colmar, reçoit, à quatre heures du matin, la visite des nazis. Sa femme et sa fille sont embarquées avec lui. En revanche, ses beaux-parents échappent, miraculeusement, à l'arrestation parce que le boulanger-dénonciateur ne sait pas combien de personnes sont planquées dans l'appartement de "l'Oncle Jo"¹⁴. Par ailleurs, Poliakov évoque le cas de Claude Gutmann (alias « Griffon »), arrêté devant ses yeux, au moment où il sortait de la maison des Jésuites à Nice, avenue Mirabeau. L'auteur marque son étonnement quant à la présence de la police allemande dans cet endroit : « comment la Gestapo, qui l'attendait à la porte avait-elle pu être renseignée »¹⁵?

⁷ Cohen (Asher), *Persécution et sauvetage, Juifs et Français sous l'occupation et sous Vichy*, Paris, Cerf, 1993, p. 450.

⁸ Erlanger (Philippe), *La France sans étoile, Souvenirs de l'avant guerre et du temps de l'occupation*, Paris, Plon, 1974, p. 281.

⁹ Cavaglioni (Alberto), *Les Juifs de Saint-Martin-Vésubie, 8 septembre-21 novembre 1943*, Nice, Serre, 1995, p. 281.

¹⁰ C.D.J.C., *Témoignage d'Ignace Fink*, DLXI-25, p. 18.

¹¹ Poliakov (Léon), *L'auberge des musiciens, mémoires*, Paris, Mazarine, 1981, p. 135.

¹² Knout (David), *Cinq mois de persécutions anti-juives à Nice*, document édité par l'Union des Juifs pour la résistance et l'entraide, 1947.

¹³ Erlanger (Philippe), *Ibidem*, p. 290.

¹⁴ Fraenkel (Jjes), *L'abus de confiance*, Beit Lohamei Haghetat, 1997, pp. 101-102.

¹⁵ Poliakov (Léon), *La France sans étoile...*, op.cit., p.137.

Cette méthode de travail est déjà planifiée par le S.S. Röhke, bien avant l'invasion de la rive gauche du Var : « Comme les Italiens ont interdit dans leur zone l'estampillage des cartes d'identité et d'alimentation de tous les Juifs, il est difficile d'établir si certains suspects appartiennent ou non à la race juive (...) c'est pourquoi il faudra utiliser pour l'opération des antisémites français qui devront découvrir et dénoncer les Juifs camouflés ou planqués. L'argent ne doit pas être un obstacle (conseil cent francs par Juif) ¹⁶ ». En effet les récompenses encouragent les indécis parmi les collaborateurs, les antisémites et les « chasseurs de primes » à indiquer aux nazis la cachette et l'identité des Israélites. Le montant des primes varie en moyenne entre 100 et 500 francs pour tout Juif arrêté. Cependant, dans le but de motiver les délateurs, les nazis offrent jusqu'à 5.000 francs par tête¹⁷. En outre, ils accordent une prime proportionnelle en fonction du nombre d'arrestations. Certains auraient reçu « jusqu'à 30.000 francs pour les services rendus »¹⁸. Le boulanger-dénonciateur de Villars-Colmar reçoit 1500 francs pour l'arrestation de "l'Oncle Jo", de sa femme et de leur fille, soit 500 francs par personne.

Bien que les délateurs soient encouragés, voire attirés par les primes, leurs mobiles se révèlent souvent multiples et complexes. En effet, d'aucuns se servent de la rage antisémite des nazis pour régler leurs comptes personnels avec des Juifs. Pour cette raison, « *le nombre des lettres anonymes reçues par la Gestapo est considérable* »¹⁹. Ainsi, les délateurs anonymes ne cherchent pas des récompenses, mais plutôt, à se débarrasser de certains Juifs dans un esprit de vengeance ou par intérêt personnel.

Le 21 mars 1944, la Gestapo arrête Armand Vitta à Saint-Isidore où il s'est réfugié afin de se soustraire aux recherches entreprises par les Allemands. D'après une note de renseignements de la police française, ce Juif est arrêté sur dénonciation « parce qu'il fait de nombreux ennuis aux commerçants²⁰ » de la rue de l'hôtel des postes à Nice où il exploitait la chemiserie « Armand ». Les nazis bénéficient dans ce milieu²¹ de l'existence d'une tradition de dénonciation provenant de personnes envieuses de la prospérité du commerce de certains Juifs. Dans ce cadre, les dénonciations calomnieuses se multiplient, puisque les délateurs savent que, même si la victime prouve son innocence, elle ne pourra échapper à des interrogatoires musclés voire à la torture.

Pour certains, les délations sont aussi un bon moyen pour se débarrasser d'un créancier. Plusieurs cas peuvent être répertoriés à partir des archives de la police dont celui de Julien Rothschild, Juif aisé, de nationalité allemande, arrêté le 3 novembre 1943, à l'hôtel Rivoli à Nice. Ce dernier est dénoncé par une femme d'origine russe, qui lui doit 3 000 francs. « Elle croit bon de le faire arrêter pour ne pas avoir à le payer²² ». Ces deux derniers cas nous montrent l'importance de l'enjeu financier pour les dénonciateurs. Dans ce cadre, certains Juifs se voient contraints à payer soit en argent, soit en nature des individus qui menacent d'indiquer à la Gestapo leur véritable identité et leur cachette.

Outre le cadre des voisins, des clients, des confrères etc, les délations ont lieu aussi dans le cercle familial. Le dépouillement des archives de la police de la région de Nice nous révèle un cas singulier, néanmoins représentatif. Il s'agit de Fridel Press, Juive allemande résidant à Nice au 53 promenade des Anglais. Celle-ci est arrêtée, à son domicile, par trois inspecteurs allemands, le 3 février 1944. Une note d'information de la police française²³ nous apprend que c'est son propre mari, qui a servi d'indicateur aux bourreaux de sa femme. On ignore les raisons qui l'on poussé à se débarrasser de sa femme.

¹⁶ Klarsfeld (Serge), *Le calendrier de la persécution...op. cit.*, note du 4 septembre 1943, p. 1650.

¹⁷ Knout (David), *Cinq mois ...*, *op. cit.* ; Erlanger (Philippe), *La France sans étoile...op.cit.*, p. 290.

¹⁸ ADAM, 166W 6, note du 6 décembre 1943.

¹⁹ *Ibidem*

²⁰ ADAM, 166 W 8, note d'informations d'Armand Vitta.

²¹ La consultation des dossiers de procédure des tribunaux de première instance de Nice et de Grasse nous permet de constater que nombre de commerçants sont condamnés pour emploi irrégulier d'étranger, défaut de carte de commerçant ou trafic et marché noir, sur dénonciation de confrères jaloux.

²² *Ibidem*, note d'informations de Julien Rothschild.

²³ *Ibidem*, note d'information de Fridel Press.

Par ailleurs, à l'exception de quelques cas particuliers, la livraison d'un Juif à la Gestapo, puis à la déportation, ne peut être expliqué seulement par les règlements de comptes ou par la recherche de primes. Ces motifs se trouvent conjugués à l'antisémitisme. En effet, depuis les années Trente, la France est « balayée par une vague antisémite d'une ampleur exceptionnelle ²⁴ ». Après l'établissement du régime de Vichy, ce phénomène devient une doctrine d'État et gagne encore plus la population à cause de la propagande et de l'arsenal juridique décrété en la matière. Dans ce cadre, les Alpes-Maritimes sont l'un des départements les plus touchés par l'antisémitisme, à cause de l'afflux considérable des Juifs pendant l'occupation italienne. Dans son rapport du mois de septembre 1943 au ministre de l'Intérieur, le préfet Jean Chaigneau constate : « Il est certain que quelle que soit l'hostilité des populations d'origine locale à l'égard des occupants et leur désapprobation des méthodes de violence employées par les autorités allemandes contre les Israélites, un certain antisémitisme commence à se faire jour ²⁵, et il est fréquent maintenant d'entendre critiquer âprement l'attitude de certains Juifs qui vivent trop bien et trop aisément grâce à la fortune dont ils disposent, alors que de nombreux autres Français sont soumis à des mesures particulièrement pénibles, comme par exemple celle du service obligatoire du travail ²⁶ ». Les membres du parti populaire français pensent qu'il faut se débarrasser des Juifs en les mettant dans un camp spécial ou en les expulsant vers l'Italie ²⁷. C'est dans ce contexte que les nazis recrutent des dénonciateurs acharnés notamment parmi les doriotistes et les miliciens.

Pour trouver des Juifs, les nazis cherchent aussi, sous la contrainte, à faire avouer aux détenus des hôtels Excelsior et Hermitage, la cachette et l'identité des Juifs qu'ils fréquentent. Certains, connaissant la brutalité des nazis, passent aux aveux dès le début des interrogatoires. C'est le cas de Jacques Weintraub, le chef des « Jeunesses sionistes », qui aurait déclaré à la Gestapo, selon les dires d'un électricien chargé des réparations à l'hôtel Excelsior : « *Je connais vos méthodes, ne me battez pas, ne me torturez pas, je vais tout vous dire* ²⁸ ». D'autres détenus résistent à la torture et ne révèlent aucune information aux nazis, parfois aux dépens de leur vie, puisque ces derniers n'éprouvent aucune compassion lors des interrogatoires.

Le harcèlement des victimes se poursuit, parfois, jusqu'au chevet des mourants. David Knout cite le cas d'un père de famille blessé de quatre balles au ventre : « *les bourreaux faisaient savoir qu'ils l'achèveraient si sa famille ne se présentait pas avant 14 heures. Sa femme s'y est rendue. Sacrifice vain, car le blessé a succombé le même jour à ses blessures, torturé jusqu'au bout pour révéler la cachette des siens.* ²⁹ ». Dans ce cadre, plusieurs cadavres sont envoyés à la morgue de Nice par les Nazis. Il s'agit, soit de morts qui succombent sous la torture, soit de détenus suicidés suite à une détresse morale ou qui cherchent à cacher des informations sur leurs proches et sur leurs activités clandestines. Ceci nous invite à étudier la brutalité des nazis lors des arrestations.

• La brutalité des Nazis

Pour l'étude de cet aspect de la question, nous disposons de deux sources principales :

Il s'agit, tout d'abord, des procès-verbaux et des fiches de renseignements préparés par la police française. Malheureusement, lorsque nous examinons les listes des personnes arrêtées par les nazis -y compris les non Juifs³⁰- nous trouvons seulement 892 arrestations enregistrées alors

²⁴ Schor (Ralph), *L'antisémitisme en France pendant les années Trente : prélude à Vichy*, Bruxelles, Éditions complexe, 1992, p. 319.

²⁵ En réalité, pendant cette période, l'antisémitisme ne voit pas le jour, mais se développe plus tôt. Il suffit de consulter les archives du contrôle technique, postal, télégraphique et téléphonique pour affirmer cette constatation in ADAM, 616 W 188-189-191. Voir aussi Panicacci (Jean-Louis), « Les Juifs et la question juive dans les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945 », in *Recherches régionales*, n° 4, 1983.

²⁶ A.N., F1 C III 1137.

²⁷ ADAM, 616 W 233, note du 8 septembre 1943.

²⁸ Poliakov (Léon), *L'auberge des musiciens...*, op. cit., p. 136.

²⁹ Knout (David), *Cinq mois...*, op. cit.

³⁰ ADAM, 166 W 7 et 8.

que les listes des entrées à Drancy, au départ de Nice, publiées par Serge Klarsfeld font état de 2 912 victimes³¹. Il s'agit, soit de lacunes archivistiques, soit d'un manque d'informations sur les arrestations opérées par les nazis. Nous privilégions la deuxième hypothèse puisque la police allemande ne tient pas au courant les autorités française de ses opérations. En outre, lorsque nous examinons ces fiches de renseignements, nous remarquons que la police ne cesse d'utiliser le conditionnel pour définir les motifs ou les conditions des arrestations.

Les mémoires publiées ou celles qui sont conservées dans le Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC) sont aussi d'une grande importance pour déceler le mode opératoire des nazis lors de l'arrestation des Juifs. En effet, tout en retraçant des trajectoires individuelles, ces témoignages mettent en lumière la souffrance des victimes, la brutalité des nazis et les réseaux de sauvetage. Néanmoins, le poids du passé et le temps qui sépare les témoins des événements conduisent, parfois, ces derniers à l'amplification des faits ou à des contre-vérités historiques. Citons le cas de Jjess Fraenckel qui écrit dans son livre : « Monsieur Donati participe personnellement à la planque ou à l'enlèvement des enfants juifs avant que les Français ou les nazis ne les raflent³² ». Cette information ne résiste pas devant un examen critique, car le banquier italien quitte Nice durant l'été 1943 pour négocier l'évacuation des Juifs avec les gouvernements anglo-américains. Il se cache ensuite à Milan, avant de rejoindre sa famille en Suisse. En outre, la police française ne participe guère aux rafles des enfants juifs pendant l'occupation allemande des Alpes-Maritimes. Il en découle qu'il faut situer les témoignages dans leur contexte historique et croiser les différentes sources pour une lecture objective des faits.

Ces différentes sources mettent en exergue la brutalité des nazis lors du ratissage de la rive gauche du Var. Serge Klarsfeld considère que ces opérations sont « les plus terribles menées en Europe de l'Ouest³³ ». Cette brutalité se manifeste sous trois aspects : la violence, la cruauté et l'humiliation des victimes.

Lors des rafles, les nazis font un usage fréquent de leurs armes, soit pour défoncer les portes des maisons où les Juifs se réfugient, soit pour blesser ou tuer les contestataires. Parfois, même les curieux ne sont pas épargnés. Accusés de vouloir apporter de l'aide aux Juifs, ils sont souvent brutalisés. Nous pouvons donner l'exemple de la rafle du 15 décembre 1943 de la famille Arronovichi qui s'est réfugiée dans le village d'Ascros. À 22 h 30, sept policiers allemands, armés de revolvers et de mitraillettes, encerclent la maison où cette famille s'est réfugiée. Comme la porte d'entrée est fermée, la Gestapo tire au travers plusieurs rafales. Elle pénètre ensuite, et arrête le père, la mère et leur fille. Entre temps, quatre jeunes du village, pensant qu'il s'agissait d'une agression armée, se sont approchés de la maison des Arronovichi. Avant de les interroger, les policiers allemands tirent plusieurs coups de feu blessant l'un d'entre eux, Fernand Ghighone, de plusieurs projectiles. Quant aux trois autres, ils sont amenés avec les Juifs arrêtés³⁴.

Les nazis s'affolent et font un usage spectaculaire de la force surtout contre les Juifs qui cherchent à sauver leur vie en prenant la fuite au moment des arrestations. Raymond Fresco fait partie de ceux qui subissent les conséquences de leur courage, alors qu'ils sont entre les mains de la Gestapo. Ce jeune, âgé de 17 ans, de nationalité turque est arrêté, le 20 novembre 1943, à Nice avec son grand père Raphaël³⁵. Au moment où la voiture dans laquelle il est placé, ralentit sa marche, à l'angle des avenues Saint-Lambert et Mon-Plaisir, Raymond Fresco ouvre brusquement la portière et court dans la rue. Les deux policiers allemands qui l'escortaient, tirent douze coups de feu, atteignant leur victime de cinq balles. Ce garçon fut transporté à l'hôpital Saint Roch, seulement dans l'optique de l'interroger sur la cachette de sa mère, avant de l'abandonner à une mort certaine, soit dans son lit de malade, soit, plus tard, dans un camp de concentration.

³¹ Klarsfeld (Serge), *Les transferts de Juifs...*, *op. cit.*, pp. 66-132.

³² Fraenkel (Jjes), *L'abus de confiance...*, *op. cit.*, p. 101.

³³ Klarsfeld (Serge), *Vichy-Auschwitz...*, *op. cit.*, p. 303.

³⁴ ADAM, 166 W 7, note des Renseignements Généraux, 7 décembre 1943.

³⁵ ADAM, 166 W 6, fiche d'informations de Raphaël Fresco

Quant aux femmes juives, elles n'échappent pas, pour autant à la violence des nazis. Elles sont terrifiées et battues autant que les hommes. David Knout fait la description du traitement d'une femme juive, traquée par la Gestapo, sur le boulevard François Grosso à Nice : « La figure en sang, [elle] se réfugiait un jour dans un magasin de chaussures où on l'a cachée immédiatement dans l'arrière-boutique. Quelques instants plus tard, les deux agents qui la poursuivaient, arrivent. Ils la retirent de l'arrière-boutique et commencent à la ruer de coups au ventre. La femme commence à vomir du sang et c'est toute ensanglantée qu'on l'a emmenée.³⁶ »

En revanche, tout en ayant une conduite cavalière lors des visites, la police allemande ne brutalise pas les femmes dont l'identité juive n'est pas confirmée. Elle pose des questions, fouille les maisons et vérifie les cartes d'identité avant de décider de la manière avec laquelle elle traitera la personne en question. Les femmes qui gardent leur sang froid, trouvent les réponses adéquates, disposent de bonnes fausses pièces d'identité, peuvent éviter la brutalité nazie et sauver leurs familles. C'est le cas de la mère de l'auteur Jjes Fraenkel qui nous rapporte la conversation entre sa mère et la Gestapo : « sur un ton volontairement enjoué, maman leur dit - « que nous vaut, messieurs, votre aimable visite ? » - « Nous cherchons des terroristes » répondent-ils - « Ah, et vous pensez que c'est nous », demande maman en riant ? - Les boches ne répondent pas, puis avisant la photographie de papa en officier sur la table basse : - « C'est votre mari madame ? » - « Oui bien sûr » - « Et où est-il en ce moment ? » - Très calmement maman répond : -« Prisonnier en Allemagne », et donne le numéro du Stalag³⁷(...) - « Vous êtes dans vos meubles ? » demandent-ils encore - « Oui bien sûr. Je m'apprêtais à conduire les enfants à l'école », et maman d'ajouter : « Vous jouez au grand méchant loup. Je ne suis qu'une mère de famille. Je n'ai rien à craindre ni à cacher » (...) - En nous saluant d'un « Heil Hitler » , sans fermer la porte, ils nous quittent³⁸ ».

Par ailleurs, lorsque l'identité juive d'une personne arrêtée est confirmée, à la suite d'une délation ou d'une enquête, les nazis se comportent avec une cruauté avérée. En effet, même les enfants et les vieillards sont recherchés. Du coup, la Gestapo procède, souvent, à des fouilles minutieuses dans les maisons de retraite et dans les écoles afin de les repérer.

Le 23 septembre 1943, la police allemande rend visite à la maison de repos « Villa Jacob » se trouvant à la hauteur de Cimiez à Nice, avenue Prince de Galles. Elle rafle quatorze Juifs, tous octogénaires. Ces derniers, déjà préparés à une pareille visite, sont transférés à l'hôtel Riviera, avenue de Cimiez avant de passer par l'hôtel Excelsior en direction de Drancy. Lors de cette rafle, la Gestapo retient en otage l'infirmière qui dirige la maison de repos afin qu'elle dévoile le lieu de refuge d'une juive âgée de 60 ans, absente ce jour-là³⁹. Ce type de rafles serait un moyen facile pour remplir les trains de déportation à un moment où la recherche des Juifs «dangereux⁴⁰» s'avère souvent inopérante.

En ce qui concerne les enfants juifs, ils subissent le même sort que leurs parents, même s'ils sont parfois trop jeunes. C'est le cas de Richard Tcherniakowski, âgé de neuf mois lorsque la Gestapo arrête sa famille à Nice le 30 décembre 1943. Alors que la bonne du ménage, Française non juive, tente de soustraire ce nourrisson avant de s'enfuir, elle est arrêtée, à son tour, par les nazis⁴¹. En outre, la police allemande interpelle les enfants dans les rues et n'hésite pas à les rafler quand elle a des doutes sur leur origine raciale. Ainsi, Joseph Joffo⁴² et son frère Maurice sont arrêtés et transférés à l'hôtel Excelsior, le 2 octobre 1943⁴³, lors d'une permission de l'école

³⁶ Knout (David), *Cinq mois...*, *op. cit.*

³⁷ La vérité, c'est que son mari est déporté à Auschwitz.

³⁸ Fraenkel (Jjes), *L'abus de confiance...*, *op. cit.*, p. 103.

³⁹ ADAM, 166 W 7, note 26 novembre 1943.

⁴⁰ Ce mot désigne, naturellement, les Juifs qui militent dans la résistance, ceux qui font du marché noir, les Juifs riches, etc

⁴¹ *Ibidem*, note du 4 janvier 1944.

⁴² Joseph Joffo est l'auteur du fameux roman autobiographique, *Un sac de billes*, Paris, J.C Lattès, 1973. Pour les citations nous avons utilisé l'édition Libris, publiée à Paris en 1999.

⁴³ Nous disposons de deux notes d'informations confirmant l'arrestation des frères Joffo. Voir A.D.A.M. 166W7.

professionnelle « Moisson Nouvelle »⁴⁴. Quant à leurs camarades de l'école de céramique de Vallauris, ils reçoivent la visite des nazis le 4 octobre. Après avoir consulté les registres mentionnant les noms des jeunes et leurs lieux de naissance, ils embarquent sept d'entre-eux⁴⁵ vers le siège de la Gestapo de Nice.

Par sa cruauté, la police allemande cherche à montrer sa détermination à anéantir tous les Juifs sans distinction de sexe ou d'âge. Nul ne doit échapper à la déportation s'il est reconnu comme tel. Mais, avant de les envoyer à Drancy, les bourreaux font subir à leurs victimes, soit au moment de leur arrestation, soit lors des interrogatoires un autre sévices : l'humiliation.

Les nazis font usage de plusieurs pratiques pour opprimer leurs victimes et écraser leurs personnalités. Sous la contrainte, ils transforment des femmes juives détenues -choisies naturellement parmi les plus belles- en « prostituées » offertes aux soldats allemands pour satisfaire leur libido. « A Nice, selon un rapport fait par un chauffeur français travaillant à l'Hermitage, il existe à Cimiez une maison publique réservée aux soldats allemands, dans laquelle se trouvent uniquement des femmes juives⁴⁶ ». Ainsi, plusieurs mères et jeunes filles, ayant vécu dans un cadre familial attaché à l'institutionnalisation de l'acte sexuel, vont se trouver assimilées à des marginales. À travers l'anéantissement de la personnalité des femmes juives, symbole de la procréation, de la famille et de l'attachement aux traditions, les Nazis cherchent à avilir l'ensemble de la « race juive ».

En outre, la Gestapo fait « subir une vérification odieuse à tous les hommes » qui ne reconnaissent pas leur identité juive. La procédure consiste à examiner le sexe des suspects. La circoncision est considérée comme une preuve incontestable pour reconnaître les Juifs. Toutefois, cette technique de vérification permet à certains Juifs non circoncis -ce qui est rare- d'échapper à la déportation. C'est le cas de Walter Zoltan⁴⁷, hongrois arrêté le 3 février 1944. Après avoir été soumis à une visite médicale et après avoir fait croire aux Allemands qu'il est protestant, ce Juif est libéré. Pour tous les autres, ils doivent d'abord, convaincre la Gestapo qu'ils sont circoncis parce qu'ils ont eu un phimosis pendant leur enfance ; ensuite qu'ils sont catholiques ; enfin ils doivent répondre avec perspicacité aux interrogatoires de la police allemande. Rares sont ceux qui arrivent à passer cette épreuve. Maurice et Joseph Joffo font partie de ces miraculés⁴⁸. Certes, cette pratique consiste à faciliter la reconnaissance par les personnes arrêtées de leur identité juive. Néanmoins, elle représente pour les nazis une forme d'humiliation des Juifs en violant leur intimité corporelle et en leur infligeant une culpabilité culturelle.

L'humiliation des Juifs atteint son paroxysme avec l'usage de la torture dans les hôtels l'Excelsior et l'Hermitage :

-le premier est occupé par une section de la police allemande qui s'occupe exclusivement des questions juives ;

-le second est réservé aux personnes arrêtées pour des activités politiques suspectes. Nombre de Juifs sont incarcérés dans cet hôtel parce qu'ils participent à la Résistance. D'autres Juifs, n'ayant aucune activité politique peuvent être incarcérés provisoirement à l'Hermitage faute de place à l'Excelsior. Il s'agit par exemple des 15 Israélites arrêtés lors de la rafle du 28 mars 1944 à Beausoleil⁴⁹

Dans ces lieux de détention les témoignages parlent d'un « sadisme inouï » sur le plan moral et physique. En effet, les Nazis s'amuse à mettre en jeu la vie d'un détenu en pariant sur la solidarité de son proche. David Knout cite l'exemple d'une femme prise dans une rafle : « Les sadiques l'envoient à son hôtel en compagnie d'un autre juif. Celui-ci doit garantir de sa vie que cette femme viendra. On menace de fusiller sa propre femme au cas où il ne reviendrait pas lui-

⁴⁴ Cette école dépend de l'association départementale d'enseignement libre professionnel des jeunes fondée le 12 avril 1943. Le président de cette association est l'évêque de Nice, Mgr Paul Rémond.

⁴⁵ Pour voir la liste des jeunes arrêtés, voir A.D.A.M., 166 W 6, lettre de Louis Subinaghi au préfet des Alpes-Maritimes, 6 octobre 1943.

⁴⁶ Knout (David), *Cinq mois...*, *op. cit.*

⁴⁷ ADAM, 166 W 6, fiche Zoltan Walter.

⁴⁸ Voir, Joffo (Joseph), *Un sac de Billes...* *op. cit.*, chapitre IX, pp. 249-298.

⁴⁹ ADAM, *Ibidem*, lettre du commissaire central de Beausoleil au préfet des Alpes-Maritimes, le 28 mars 1944.

même⁵⁰ ». Joseph Joffo, est aussi retenu en otage à l'hôtel Excelsior alors que son frère Maurice est allé chercher des certificats de communion⁵¹. Cette mesure épuise psychologiquement les personnes en question parce qu'elle culpabilise ceux qui pensent à s'enfuir au moment de leur libération provisoire. En outre, elle met les Juifs, objet du pari, dans un tourbillon d'interrogations épuisantes, puisque leur survie dépend du retour de leur coreligionnaire.

La rage des nazis et leur désir d'humilier leurs victimes se manifestent aussi par la torture physique. Les témoignages nous confirment le « sadisme » infligé par la police allemande à ses victimes. Philippe Erlanger décrit l'état psychologique d'un homme évadé de l'Excelsior comme suit : « Il est devenu à moitié fou après avoir entendu toute une nuit les plaintes des captifs torturés ». Par ailleurs, nous devons la description de l'état des Juifs torturés au Dr Drucker envoyé de Drancy à Nice pour servir de médecin à l'hôtel Excelsior pendant trois mois : « Jour et nuit, le plus grand nombre des arrêtés nécessitaient des soins médicaux : pansements de blessures par balle aux cuisses, jambes, fesses, coupures du cuir chevelu, décollement d'une oreille par la crosse de revolver, hématomes et ecchymoses multiples sur tout le corps, dents cassées, lèvres fendues, écorchures de la face, côtes brisées, entorses, etc.⁵² ». Certes, l'usage de la torture sert à arracher des aveux aux Juifs arrêtés, toutefois, il est aussi un moyen qui permet aux nazis de les opprimer, d'anéantir leur personnalité et de les humilier. Pour cette raison, certains juifs, ne pouvant supporter les sévices de la Gestapo se suicident. C'est le cas d'Abraham Bargeboer qui s'est pendu dans sa cellule le 23 janvier 1944⁵³.

Plusieurs éléments nous permettent d'expliquer la brutalité des nazis lors de l'occupation des Alpes Maritimes : d'une part, la « chasse aux Juifs » est confiée à la police allemande formée par les éléments les plus endoctrinés par l'idéologie nazie. Coutumiers des méthodes musclées, ils ne peuvent s'empêcher de les poursuivre dans les Alpes-Maritimes. Il suffit de citer pour l'exemple l'équipe Brunner dont les antécédents en Grèce, en Autriche et en Hollande sont réputés. D'autre part, avec des démonstrations de force, les nazis cherchent à affirmer leur autorité à un moment où l'avancement des alliés annonce que l'effondrement du IIIème Reich est proche. Enfin, l'acharnement de la police allemande contre les Juifs arrêtés pourrait être une réaction violente contre le sentiment de l'échec.

• « L'échec » des nazis

Selon les listes établies par Serge Klarsfeld, le nombre des Juifs arrivés à Drancy, au départ de Nice, pendant l'occupation allemande des Alpes-Maritimes est de 2.912. Cependant il faut distinguer deux périodes :

- la première peut être identifiée comme l'« ère Brunner ». Elle s'étend du 10 septembre 1943 jusqu'au retour de ce commandant à Drancy le 14 décembre. « Au total 1.819 Juifs [sont déportés] dont 1.400 environ pour la côte d'Azur, et, parmi eux, environ 1.100 Juifs de Nice même⁵⁴ ».

- La seconde période correspond au laps de temps qui s'étend du début du mois de janvier 1944, avec la reprise des arrestations des Juifs par la Gestapo, jusqu'à la fin du mois de juillet de la même année. 1.093 victimes supplémentaires sont envoyées vers Drancy⁵⁵.

Pour évaluer le bilan des nazis, il faut étudier le pourcentage des Juifs arrêtés par rapport au nombre total de cette population traquée. Le problème qui se pose lorsque nous cherchons à résoudre cette équation est la difficulté à définir le nombre total de la population juive résidant

⁵⁰ Knout (David), *Cinq mois...op. cit.*

⁵¹ Lors des interrogatoires de la Gestapo les frères Joffo prétendent qu'ils sont nés à Alger et que leur communion a eu lieu à l'église de la Buffa à Nice.

⁵² CDJC, CCXVI-66, C.f., Klarsfeld (Serge), *Vichy-Auschwitz..., op. cit.*, p.304.

⁵³ ADAM, 166 W 6, procès- verbal 29 janvier 1944.

⁵⁴ Klarsfeld (Serge), *Les transferts de Juifs de la région de Nice..., op. cit.*, p. 63.

⁵⁵ *Ibidem*, pp. 111-132.

dans les Alpes-Maritimes, à l'heure allemande ; et ce, pour des raisons multiples. D'une part, avec le durcissement des conditions de séjour des étrangers en France, surtout après l'établissement du régime de Vichy, un grand nombre de Juifs étrangers circule dans le département avec de fausses cartes d'identité⁵⁶. D'autre part, une bonne partie des Juifs, se méfiant de la politique antisémite de Vichy, refuse de faire la déclaration prévue par la loi du 2 juin 1941⁵⁷, sur le recensement des Juifs⁵⁸. En outre, la position frontalière des Alpes-Maritimes favorise les flux de clandestins qui cherchent à gagner la Suisse ou à préparer une émigration loin du danger nazi. Enfin, la politique des autorités d'occupation italienne favorable aux Juifs, entre le 11 novembre 1942 et le 8 septembre 1943, attire ces derniers, d'abord, dans le Sud-Est de la France⁵⁹, puis dans l'ancien comté de Nice.

Ainsi, le nombre de la population juive des Alpes-Maritimes, lors de l'occupation allemande, ne peut être évalué que grossièrement. En effet, les différentes estimations varient entre 20 000 et 30 000⁶⁰ personnes. A la lumière de ces chiffres, le pourcentage des Juifs envoyés à Drancy, au départ de Nice, est compris entre 10 et 15 % de l'ensemble des Juifs se trouvant dans le département. Du coup, par rapport à la détermination des nazis à ratisser « le lieu du crime⁶¹ », ces pourcentages sont relativement faibles. Nous pouvons même parler d'un « échec » des services allemands.

Le premier motif de cet « échec » est le rôle effacé de la police française dans « la chasse aux Juifs ». En effet, le 21 septembre 1943, le président Laval adresse ses instructions, au cours de la réunion des préfets régionaux, de ne pas « prêter main » forte aux Allemands, lorsqu'il s'agit de l'arrestation des Juifs français. Le préfet Chaigneau, qui éprouvait déjà « de la compassion pour [la] population juive réfugiée sur la Côte d'Azur⁶² », s'est inscrit dans cette démarche dès le début. Il refuse de communiquer aux nazis des informations sur les Juifs. Plus tard, il détruira, les listes de ceux qui sont enregistrés à la préfecture. Dans ces conditions, la police française se contente, seulement, d'observer les sévices des Allemands, de recueillir des informations sur les victimes et d'archiver les demandes d'interventions sollicitées par les proches des victimes.

La non-participation de la police française dans l'arrestation des Juifs est liée aussi au fait que, au moins au début, les autorités d'occupation n'ont pas cherché à associer cette dernière à leur tâche. Les nazis pensent que l'ouverture de négociations concernant la collaboration de la police française entraînerait des discussions lentes et périlleuses ce qui retarderait leur mission. En effet, le différend qui oppose les autorités allemandes et françaises en la matière est flagrant. Les premières, aveuglées par leur haine raciale, diabolisent tous les Juifs et s'attachent fermement à l'idée de les déporter sans exception. Les secondes gardent, certes, une attitude antisémite officielle. Toutefois, elles pensent qu'il faut faire une distinction entre les Juifs français et les Juifs étrangers lors des arrestations.

La mise à l'écart de la police française constitue une chance pour les réfugiés juifs de la Côte d'Azur. Effectivement, la Gestapo, déjà affaiblie par le refus de la Wehrmacht de s'engager dans la poursuite des Juifs⁶³, se trouve privée, aussi, du renforcement de ses effectifs par la police française qui connaît très bien le terrain, suit de près le mouvement de la population juive des

⁵⁶ Ben Khalifa (Riadh), « Les étrangers et le problème des cartes d'identité dans l'arrondissement de Nice (1940-1944) : le cas d'une Juive allemande », in *Cahiers de la Méditerranée*, à paraître.

⁵⁷ Journal Officiel du 14 juin 1944, p. 2476.

⁵⁸ André Kaspi pense que le pourcentage des Juifs qui refusent de souscrire au recensement prévu par la loi du 2 juin 1941 représente 30 % de l'ensemble des Juifs. Voir *Les Juifs pendant l'occupation*, Paris, Seuil, 1991, p. 155.

⁵⁹ Le Var, les Alpes-Maritimes, la Savoie, la Haute Savoie, l'Isère, la Drôme, les Hautes et Basses-Alpes et La Corse. Après la chute de Mussolini, les autorités italiennes retirent l'essentiel de leurs troupes du Sud-Est de la France et gardent seulement l'ancien Comté de Nice.

⁶⁰ C.D.J.C., CCCLXVI-64; F1 C III 1137, Rapport du préfet du 8 septembre 1943 ; Klarsfeld (Serge), *Vichy-Auschwitz...*, op. cit., p. 309.

⁶¹ Pour les nazis, la rive gauche du Var « est l'endroit où le dernier crime juif vient d'être consommé. » cf. Poliakov (Léon), *L'auberge des musiciens...*, op. cit., p. 124.

⁶² Klarsfeld (Serge), *Ibidem*, p. 281.

⁶³ Néanmoins, certaines rafles ont lieu avec le concours des soldats allemands.

Alpes-Maritimes et dispose d'informations précises, du moins, sur ceux qui ont un séjour régulier. Du coup, les Juifs, dont la physionomie ne trahit pas leur origine « raciale » et dont le courage les invite à travailler avec les réseaux de la Résistance, parcourent le département, certes, avec de fausses cartes, mais sans grands risques. Léon Poliakov témoigne : « Pour ma part, je ne me souciais plus des tractions noires. Bien que je courusse les rues du matin au soir (excellente manière de conserver le moral), je ne me suis pas fait interpellé une seule fois à Nice⁶⁴ ».

Le deuxième facteur qui explique « l'échec » des nazis est l'aide précieuse de la population azurée aux Juifs. Il s'agit là de deux formes de soutien : « passif » et « actif ».

Le « soutien passif » consiste au refus d'indiquer à la police allemande, la cachette et l'identité des Juifs. D'aucuns refusent de collaborer avec la Gestapo car leur antinazisme prime sur leur antisémitisme. D'autres évitent toute implication dans la terreur infligée à la population juive, pour des raisons humanitaires et religieuses. Chaque fois qu'ils sont interrogés par les inspecteurs allemands, ils se montrent peu coopératifs, en jouant la carte de l'ignorance. Il s'agit, par exemple, du concierge du « Palais Astoria », sis au 11 avenue des Fleurs à Nice. Celui-ci rapporte à la police française que : « dans la nuit du 29 au 30 septembre, des policiers allemands se sont présentés à ma loge à 11 heures 55, et m'ont demandé de leur indiquer le nom des Israélites demeurant dans la maison. Je leur ai répondu : « il n'y en a pas ! ». Ils se sont approchés des boîtes aux lettres et ils m'ont dit en me montrant du geste la boîte de Iseron, « juif ». J'ai alors répondu « je ne sais pas ! »⁶⁵. Cette attitude quasi-collective de la population azurée invite la Gestapo, dont les recettes sont enrichies par le butin des perquisitions dans les résidences des Juifs arrêtés, à multiplier le montant des primes de 100 jusqu'à 5.000 francs par personne.

Le « soutien actif » de la population azurée aux Juifs consiste à les aider à se cacher et à survivre. Cette tâche est très délicate. D'une part, parce que le canal traditionnel de l'hébergement des réfugiés Juifs est trop risqué : les hôtels étant souvent visités par la Gestapo, dans certains cas, plusieurs fois par jour. Léon Poliakov décrit son état psychologique lorsqu'il a résidé quelques jours dans l'hôtel Lausanne à Nice : « je me disais avant de me mettre au lit que j'avais 1 chance sur 17 d'être raflé⁶⁶ ». D'autre part, plus de la moitié des Juifs se trouvant dans les Alpes-Maritimes sont des étrangers. Par conséquent, il est très difficile, pour eux, de tisser en un laps de temps limité, des rapports de confiance avec les Azuréens, à un moment où les souricières de la Gestapo se multiplient. Enfin, les Juifs sont obligés de changer d'adresse à chaque fois qu'ils sentent la menace des arrestations.

Malgré ces contraintes, quelques 25 000 Juifs ont trouvé refuge chez les 300 000 habitants des Alpes-Maritimes. Certains acceptent de louer des meublés non déclarés ou d'héberger des Juifs par esprit de solidarité avec ces victimes, parfois au péril de leur vie. Citons le cas de Héléne Stachiewicz, artiste-peintre, non juive, d'origine polonaise, « reconnue comme bienfaitrice des diverses œuvres d'entraide à Nice et dans sa région⁶⁷ ». Celle-ci est arrêtée par la police allemande, le 21 octobre 1943, parce qu'elle hébergeait un Juif dans son domicile, sis au 98 rue de France à Nice. D'autres Azuréens permettent aux victimes des nazis de se cacher dans leurs propriétés parce que le prix payé par les Juifs, en échange de cette solidarité, est attractif. L'auteur de l'auberge des musiciens, qui réussit à dénicher une chambre dans la rue Mirabeau à Nice, paye à la propriétaire 100 francs par jour⁶⁸.

Par ailleurs, « l'échec » des nazis s'explique, aussi, par les activités des réseaux de sauvetage des Juifs dont la mission consiste à « évacuer sur la Suisse le maximum de gosses, de vieux, à planquer des jeunes et à évacuer le maximum de monde ; enfin à distribuer des secours pour empêcher les gens à crever de faim⁶⁹ ». La différence entre les initiatives isolées de secours aux Juifs et les activités des réseaux qui s'investissent massivement dans cette tâche, est que les

⁶⁴ Poliakov (Léon), *L'auberge des musiciens...*, *op. cit.*, p. 135.

⁶⁵ ADAM, 166 W 7, procès-verbal du 1^{er} octobre 1943.

⁶⁶ Poliakov (Léon), *Ibidem*, p. 129.

⁶⁷ ADAM, 166 W 6, note d'informations de Héléne Stachiewicz

⁶⁸ Poliakov (Léon), *Ibidem*, p. 132.

⁶⁹ C.D.J.C., CCCLXVI-64.

seconds mènent un combat militant, organisé, dans un cadre hiérarchisé et avec une stratégie préalablement conçue. Les acteurs qui s'engagent dans cette résistance ne sont pas seulement des Juifs. L'évêché, sous la responsabilité de Mgr Paul Rémond, ainsi que les pasteurs protestants font preuve d'un courage et d'un dévouement exemplaires.

Le 26 octobre 1945, dans une allocution radiodiffusée, l'évêque de Nice résume son engagement en faveur des Juifs⁷⁰ dans les propos qui suivent : « Nous avons réussi (...) à cacher près de 300 de ces enfants en détresse, dans des familles à la campagne, dans des colonies de vacances, des patronages, des établissements scolaires, des pensionnats et ailleurs encore. On avait pu constituer une organisation secrète⁷¹, qui fournissait de fausses pièces d'identité, des cartes d'alimentation, du ravitaillement et des ressources pécuniaires⁷² ».

Parmi les enfants sauvés, l'écrivain Joseph Joffo et son frère Maurice. Lorsque le père Joffo demande à ses fils d'intégrer l'école professionnelle « Moisson Nouvelle » de Vallauris, il leur aurait dit : « C'est théoriquement une organisation paramilitaire dépendant du gouvernement de Vichy, une sorte d'annexe des compagnons de France, en fait il s'agit d'autre chose, vous vous en apercevrez rapidement⁷³ ». Le père Joffo ne rentre pas dans les détails, mais les archives nous apprennent que cette école dépend de l'association départementale d'enseignement libre professionnel présidé par Mgr Rémond. En outre, lorsque la Gestapo donne un délai de 48 heures à Maurice Joffo afin de prouver que sa famille est bien catholique, il ne trouve aucune difficulté à obtenir de faux certificats de communion du curé de Saint-Pierre d'Arène, qui passe à l'Excelsior, trois jours plus tard, afin de témoigner en faveur des deux enfants et de demander, au nom de l'Église, leur libération, prétextant qu'ils sont nés et baptisés à Alger et que leur communion a eu lieu en l'Église de la Buffa⁷⁴.

Pour répondre à une question posée par Jean-Louis Panicacci sur la soudaine disponibilité de l'évêque de Nice, nous proposons d'opposer au témoignage du docteur Jouglard - cité par cet historien, sous forme d'une réponse à sa question - celui de Mgr Rémond lui-même. En parlant de l'évêque de Nice, le premier témoin s'exprime comme suit : « Comme il était anti-allemand et profondément humain et charitable, il s'employa à essayer de faire échapper les Juifs à la persécution bien que n'ayant pour eux aucune sympathie : on peut être antisémite et révolté devant le pogrom⁷⁵ ». En ce qui concerne Mgr Rémond, nous avons choisi un passage - parmi d'autres - représentatif de son point de vue sur la question juive : « mon âme est remplie d'une pitié fraternelle, c'est à plein cœur que je prie le Dieu de toute bonté d'accueillir ces martyrs, au sein de l'amour éternel, de reconforter et de consoler les survivants, les veuves, les orphelins, avec lesquels, nous portons le deuil des chers disparus, qui étaient de notre race humaine (...) »⁷⁶. En outre, Ralph Schor décrit l'émotion de l'évêque lorsque Moussa Abadi lui apprend que la Gestapo a arrêté deux enfants destinés à la chambre à gaz : « Mgr Rémond bouleversé et les larmes aux yeux, se contenta d'éteindre le bras de son ami sans prononcer une parole⁷⁷ ». Il en découle qu'une personne éprouvant autant d'émotions devant le problème juif est loin d'être antisémite ou opportuniste, même s'il n'a jamais condamné, publiquement, sous le joug des nazis, « la chasse aux juifs ».

Les protestants apportent, à leur tour, un secours précieux aux Juifs poursuivis par la Gestapo. Malgré sa volonté de discrétion lors de son témoignage, le pasteur Gagnier résume l'activité des protestants en faveur des Juifs comme suit : « Nous procurions aux gens des abris, des faux- papiers, des cartes d'alimentation, des vivres et de l'argent. Ceci, c'était du travail

⁷⁰ Pour plus de détails sur l'action de Mgr Rémond en faveur des Juifs pendant l'occupation allemande, voir Schor (Ralph), *Monseigneur Paul Rémond, un évêque dans le siècle*, Nice, Éditions Serre, 1984, pp. 117-125.

⁷¹ OSE: Organisation de Secours aux Enfants.

⁷² C.D.J.C., CMXCIV-11.

⁷³ Joffo (Joseph), *Un sac de billes...*, *op. cit.*, p. 213.

⁷⁴ *ibidem*, pp. 282-290.

⁷⁵ Panicacci (Jean-Louis), « les Juifs et la question Juive... », *op. cit.*, p. 277.

⁷⁶ C.D.J.C., *ibidem*.

⁷⁷ Schor (Ralph), *ibidem*, p. 120.

quotidien⁷⁸». En outre, le pasteur affirme que la lutte contre la force « anti-chrétienne que fut le racisme allemand⁷⁹ » se fait en collaboration avec d'autres mouvements de résistance

Après le démantèlement par les Allemands des organisations officielles de secours aux Juifs (le Comité du boulevard Dubouchage, l' U.G.I.F., et l'O.S.E.), « quelques dizaines de jeunes gens et de jeunes filles, courageux, méthodiques et prêts au sacrifice au péril de leur vie⁸⁰ », mènent un combat clandestin contre la déportation des Juifs, et ce, dans le cadre de deux principales organisations : les « Éclaireurs israélites » et les « Jeunesses sionistes ».

Les premiers « disposaient d'un labo⁸¹ admirablement outillé, dont profitaient les autres organisations. Il était installé au deuxième étage d'une tranquille maison de la rue Verdi [à Nice] où l'on y accédait avec les précautions d'usage⁸² ». Parmi les principaux acteurs de ce mouvement, nous trouvons Claude Gutmann (alias Griffon), arrêté rue Mirabeau à Nice, suite à une dénonciation.

Quant au mouvement des « Jeunesses sionistes », dirigé par Jankiel Weintraub (alias Jacques Wister), tout aussi déterminé, il mène, le même combat. Selon un rapport, datant du 20 décembre 1943, après trois mois d'activité, le bilan de ce mouvement est le suivant : « distribution de 6 000 cartes d'identité dont une quarantaine enregistrée; de 200 cartes d'alimentation, toutes enregistrées ; de 1 000 cartes de travail environ; de 1.000 feuilles de démobilisation et d'innombrables autres pièces, sans compter le travail technique (lavage, retouche, etc...). Au point de vue financier, les jeunesses sionistes ont distribué 900 000 francs de secours divers. Furent évacués en Suisse 120 enfants et environ 70 à 80 adultes. Furent évacués sur l'intérieur : 500 à 600 personnes (...). Furent planqués dans la région, environ 25 jeunes et plus de 80 furent envoyés sur d'autres centres (...)⁸³ ». Par ailleurs, lors de l'interpellation du chef de ce mouvement, « Wister » était en possession d'une serviette dans laquelle il transportait « plus de 100 000 francs et une centaine de cartes d'alimentation⁸⁴ ».

A la fin de septembre 1943, suite à l'arrestation des principaux dirigeants de ces deux mouvements, l'énergique Maurice Loebenberg (alias Maurice Cachaud et Maurice l'excité), devient, rapidement, le dirigeant de l'organisation unie (l'Organisation Juive de Combat (O.J.C.)). Devant les intrigues, les trahisons et l'arrestation de ses collaborateurs, ce chef ne cède point à la terreur. Il affirme sa volonté de mener à bien les opérations de sauvetage de ses coreligionnaires. Il résume sa situation à Léon Poliakov lors d'une rencontre à Nice : « Il faudra établir vingt-cinq mille fausses cartes et forcer tout ce monde à partir, par train, camion ou bicyclette. Un quart, un tiers, seront pris en cours de route? Bon nous serons repérés et pris nous-même. Bon. Nous sommes là pour ça. Autrement quelle est notre raison d'être ?⁸⁵ ». Comme nombre de ses camarades, Maurice Loebenberg est arrêté avant la Libération par la police allemande. Il meurt sous la torture. Néanmoins, l'action de ce jeune révolté et celle de ses camarades contre la barbarie des nazis contribue à « l'échec » du commandant Brunner et de ses successeurs dans leur mission. Cependant, la corruption de la police allemande met en relief un autre élément expliquant l'incapacité des nazis à déporter massivement les réfugiés juifs des Alpes-Maritimes.

La lecture des notes d'informations de la police française laisse planer des doutes sur le caractère officiel de certaines perquisitions opérées par les services de la police allemande. Par exemple, au lendemain de l'arrestation de Rosalie Caz, un policier allemand se présente seul au domicile de cette Juive polonaise et prend toutes ses affaires personnelles⁸⁶. En outre, dans la nuit du 16 au 17 octobre 1943, trois inspecteurs allemands se rendent dans la maison d'une Juive

⁷⁸ C.D.J.C., CCXVIII-85.

⁷⁹ *Ibidem*.

⁸⁰ Klarsfeld (Serge), *Vichy-Auschwitz...*, *op. cit.*, p. 307.

⁸¹ Dans le jargon de la résistance, un « labo » est un appartement clandestin.

⁸² Poliakov (Léon), *L'auberge des musiciens...*, *op. cit.*, p. 127.

⁸³ C.D.J.C., CCCLXVI-64.

⁸⁴ Poliakov (Léon), *Ibidem*, p. 135.

⁸⁵ *Ibidem*, p. 127.

⁸⁶ ADAM, 166 W 6, note d'information : Rosalie Caz.

arrêtée, un mois plus tôt, lors d'une rafle à l'œuvre d'entraide juive, avenue Georges Clemenceau. Ils forcent les volets de la fenêtre, avant de pénétrer à l'intérieur de la maison et d'y passer trois quarts d'heure. Le concierge de l'immeuble, situé au 27 avenue Mont-Plaisir à Nice, rapporte à la police française que, la veille de cet incident, des policiers allemands, munis de clés, ont déjà visité le même appartement⁸⁷!

L'aspect itératif de ces perquisitions douteuses nous invite à penser qu'un certain trafic a lieu au sein de la police allemande, au point de dire qu'une bonne partie de ce service passe son temps à chercher des Juifs aisés à dépouiller, plutôt que des Juifs pauvres à arrêter. Certains policiers nazis négocient, directement, avec des victimes fortunées leur libération en échange d'une rançon qui engloutit, parfois, toutes leurs économies. Citons le cas de Sara Cokran (en réalité Tchoukran) qui reçoit, le 9 février 1944, la visite de trois policiers allemands dans son domicile situé au 46 boulevard de l'impératrice de Russie à Nice. Après avoir effectué une perquisition dans toutes les pièces de l'appartement, ils s'emparent d'une somme de 50.000 francs et de quelques bijoux de famille. Les policiers informent ensuite Sara Tchoukran qu'elle peut partir se cacher. Et avant de se retirer, ils lui laissent 5.000 francs de la somme qu'ils venaient de saisir⁸⁸.

En guise de conclusion, nous pouvons affirmer que l'extrême détermination des nazis à déporter massivement la population juive des Alpes-Maritimes conduit la Gestapo à en contrôler les différentes issues. Le lieu de refuge devient alors une souricière. Pour reconnaître les Juifs, vivant souvent sous de fausses identités, les autorités allemandes dépêchent des experts en la matière, utilisent des indicateurs qui patrouillent avec la Gestapo et offrent des primes attrayantes aux dénonciateurs. Malgré la multiplication du montant de ces récompenses par les nazis, les dénonciations n'ont pas pris une ampleur extraordinaire. D'ailleurs, certains délateurs adressent des lettres anonymes à la Gestapo dans le but de signaler l'identité et la cachette de certains Juifs, ce qui prouve que les facteurs personnels sont très présents lors des dénonciations.

La « chasse aux Juifs » dans les Alpes-Maritimes, orchestrée par des éléments endoctrinés par la haine raciale, prend des dimensions variables : la violence et la cruauté des nazis et l'humiliation des victimes. Les enfants, les femmes et les vieillards ont le droit aux mêmes sévices. Malgré, l'acharnement des nazis contre la population juive, vivant dans la clandestinité, leur bilan à la fin de l'occupation s'avère médiocre. En effet, au bout de onze mois de poursuite, il n'ont pu déporter que 10 à 15% des Juifs vivant dans les Alpes-Maritimes. Le refus des autorités françaises de communiquer des informations et de participer aux rafles, le soutien de la population azuréenne et du pouvoir religieux local, l'efficacité des réseaux de sauvetage tout comme la corruption de la police allemande expliquent cet « échec » relatif.

⁸⁷ADAM, 166 W 7, bulletin d'information N°328.

⁸⁸ADAM, 166 W 6, rapport de l'inspecteur Roger Sassar du 24 mars 1944.